Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212202741-20251210-DCM2025121006-DE

COMMUNE DE SAINT-ANDRE-DES-EAUX

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DELIBERATION

Date de convocation

Le 03.12.2025

Nombre de conseillers

en exercice : 10
Présents : 6
Votants : 7

Délibération n° 2025-12-10/06

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 décembre à 20 heures 30 minutes le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Louis NOGUES, Maire de Saint-André-Des-Eaux.

Etaient présents : Jean-Louis NOGUES, Tyfenn BAUBRY, Mickaël BLOUTIN, Arnaud GOURDEL, Lémuel MONDESIR, Maël PIRIOU.
Absents excusés : Yannick FEUDE, Nadège GONCALVES, Agathe GOUEDARD, Philippe NEVEU.
Pouvoir : Yannick FEUDE à Jean-Louis NOGUES.
Secrétaire de séance : Lémuel MONDESIR.

Avis sur une demande d'achat de parcelle communale

Le maire fait part d'un courrier reçu en mairie concernant la demande d'achat de la parcelle communale A1626, située à Penhouët. Cette demande émanant de M. et Mme NEVEU, **Philippe NEVEU, déjà absent de la séance, n'a pas pris part aux échanges.**

M. et Mme NEVEU justifient leur demande en indiquant qu'ils sont propriétaires des parcelles voisines et que l'entretien de l'ensemble est complexe. Aucun prix d'achat n'a été proposé.

Le maire suggère de privilégier **un échange de parcelles**, aux frais du demandeur, solution qui permettrait d'éviter la procédure lourde d'une enquête publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **refuse la vente** de la parcelle A1626, mais **accepte le principe d'un échange de terrain à surface équivalente**. En cas d'accord, les frais de bornage et les frais notariés seraient à la charge de M. et Mme NEVEU.

Pour copie conforme et certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie et de la transmission au représentant de l'Etat le 16 DEC. 2025

Le Maire, Jean-Louis NOGUES

MAIRIE DE ST-ANDRE-DES-EAUX (Côtes d'Armor)